



Bon à SAVOIR

Signalétique.biz France

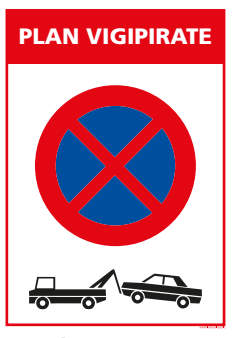
# FICHE INFO

## La signalisation Vigipirate

Le plan Vigipirate poursuit 2 grands objectifs :

- assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste
- développer et maintenir une culture de vigilance de l'ensemble des acteurs de la Nation afin de prévenir ou de déceler le plus en amont possible toute menace d'action terroriste

- Les 3 différents niveaux d'alertes :



VIGIPIRATE7



Le niveau **Vigilance** correspond à la posture permanente de sécurité valable sur l'ensemble du territoire au quotidien.

VIGIPIRATE1

Le deuxième niveau d'alerte, **Sécurité renforcée - risque attentat** touche l'ensemble du territoire ou une zone géographique ou un secteur d'activité particulier. Il n'a pas limites de temps définie et prévoit un renforcement des mesures de sécurité par des mesures additionnelles.



VIGIPIRATE4



Ce niveau, **Urgence Attentat** est activé en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat. Il concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblé et est déclenché pour une courte durée. Il permet aussi de prendre des mesures exceptionnelles (fermeture de certaines routes et des transports publics).

VIGIPIRATE5

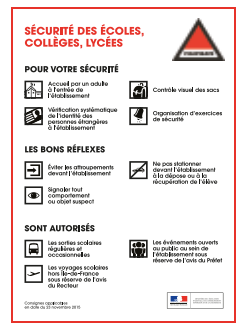
- Où signaler le niveau d'alerte ?

Ces affiches doivent être placées à l'entrée des lieux publics et des établissements scolaires.

Les écoles, collèges, lycées et universités ont l'obligation d'apposer les consignes de sécurité pour la sécurité des élèves. Ces consignes présentent les mesures préventives à adopter quotidiennement.

Les lieux publics tout comme les établissements scolaires peuvent appliquer des mesures supplémentaires :

- Interdire le stationnement à un endroit précis
- Inspecter visuellement des sacs



VIGIPIRATE3